



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS--DE-CALAIS

ARRAS, le

18 JUIL. 2014

Cabinet du Préfet
Bureau du Cabinet
Section des Affaires Réservées
& de l'Ordre Public

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

à

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

**MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU
DÉPARTEMENT**

*(en communication à Madame et Messieurs
les Sous-Préfets)*

Objet : Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat Français et d'hommage aux "Justes" de France.

P.J. : Message de Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire

La loi n°2000-644 du 10 juillet 2000 a instauré une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France qui ont recueilli, protégé ou défendu, au péril de leur propre vie et sans aucune contrepartie, une ou plusieurs personnes menacées de génocide.

Lors de cette journée qui aura lieu cette année le dimanche 20 juillet, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises toute la journée.

La plus grande latitude vous est laissée quant au déroulement de la cérémonie. Je vous demande cependant de veiller à ce que les communautés persécutées, juives et tsiganes, soient, dans la mesure du possible, associées à l'organisation des cérémonies par le canal de leurs associations représentatives. Il est d'usage républicain de permettre la lecture de la prière des morts à l'intention des victimes en début de cérémonie à condition qu'elle soit brève et ne donne pas à cette manifestation le caractère d'une cérémonie purement religieuse.

Vous trouverez ci-joint le message de Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de la défense chargé des anciens combattants, qui doit être lu lors de la cérémonie.



Denis ROBIN

**Message de Monsieur Kader ARIF,
secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé
des anciens combattants et de la mémoire**
**Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat
français et d'hommage aux « Justes » de France.**

20 juillet 2014

Il y a plus de 70 ans, les Parisiens étaient les témoins de crimes abjects.

La « rafle du Vel d'Hiv » des 16 et 17 juillet 1942 au cours de laquelle 13 152 Juifs furent capturés par la police française a laissé une marque indélébile dans tout le pays.

Marque d'horreur mais aussi de honte. Oui de honte, car c'est sur ordre de l'Etat français que ces Juifs ont été humiliés, enfermés, déportés, exterminés.

A travers les rafles du Vel d'Hiv, c'est aux plus de 75 000 Juifs de France arrêtés entre 1941 et 1944 que nous pensons. 75 000 Juifs déportés vers les camps où la mort les attendait presque toujours. 75 000 hommes, femmes et enfants, dont à peine 2 500 rentrèrent au pays. 75 000 hommes, femmes et enfants qui rejoignaient les plus de 5 millions de Juifs d'Europe victimes, comme eux, du système d'extermination nazi.

2014 est le 70^e anniversaire de la Libération de la France. Mais cette année commémorative ne peut et ne doit oublier qu'en 1944 encore, des femmes, des hommes et des enfants étaient destinés à subir la « solution finale » pensée par les architectes nazis de la déshumanisation. Du 21 au 25 juillet 1944, il y a tout juste 70 ans, avait lieu la dernière grande rafle : 250 enfants hébergés dans les maisons de l'Union générale des Israélites de France sont emportés. Le 23 juillet 1944, progressant vers l'ouest, l'armée rouge libérait le premier camp : Maïdanek, près de Lublin en Pologne. Il ne restait que peu de prisonniers, la plupart des détenus ayant été transférés vers Auschwitz en plusieurs vagues. Le 17 août 1944, encore, des déportés partent de Drancy, entassés dans le convoi n° 79 à destination de Buchenwald.

C'est tout cet innommable que la cérémonie du Vel d'Hiv nous fait partager. Enseigner cette Histoire, c'est l'enseigner dans sa vérité, dans sa justesse et dans sa brutalité. C'est enseigner la France telle qu'elle a été, avec ses bourreaux et ses héros. Et des héros, elle en a eus beaucoup. Parmi eux, les Justes parmi la Nation.

En quelques mois, ils ont constitué de véritables chaînes de solidarité. Combien furent-ils à se battre avec pour seules armes leur conscience, leur courage, leur humanité ? Plus de 3 760 sont aujourd'hui recensés. Davantage, sans doute, demain. Et combien de vies ont-ils sauvées ?

Dans l'adversité, ils ont été prêts à donner leur existence pour préserver celle d'un autre, qu'il ne connaissait pas mais qui aurait pu être un parent, un ami, un voisin, tant il leur ressemblait, tant il était eux.

A force d'abnégation et de foi en l'humanité, ces "Justes" parvinrent à sauver des milliers de personnes dont 80 % des enfants dont ils eurent la charge.

Tout comme les Résistants ont su garder vivante la flamme du pays de la Liberté, les "Justes de France", par leur courage, ont rendu l'honneur au pays des Droits de l'Homme et maintenu vive la flamme de l'humanité en maintenant la vie.

Ces engagements courageux et entiers doivent élever nos consciences à la compréhension de ce que la haine de l'Autre est capable d'engendrer.

Aucun silence ne doit taire une telle tragédie. Car se taire, c'est accepter. Le seul silence qui vaille est celui du recueillement que le souvenir de la rafle du Vel d'Hiv nous impose. Un silence entrecoupé de quelques mots parfois pour rappeler les faits. Pour que plus jamais personne ne connaisse de telles souffrances.

Les événements sont à la fois riches d'enseignements et porteurs de sens. Par peur, par ignorance souvent, par égoïsme parfois, certains choisirent la soumission, le repli sur soi, le rejet de l'Autre. Certains choisirent la voie du pire et collaborèrent. La plupart ont laissé faire. D'autres en revanche prirent le risque de s'opposer, au nom de la Justice, au nom de la Liberté, au nom d'une certaine idée de la France. Ils savaient l'enjeu, ils en connaissaient le prix. Beaucoup l'ont payé.

Ne les oublions pas.

